



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 11 mars 2019 à 9 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Victor Boulay

Madame Ghislaine Jean

Absent : Monsieur Pier-Carl Bédard  
Monsieur Stéphane Séguin

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant Monsieur Jean-Guy Périard.

Est également présente la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Priscilla Maurice.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Embauche au poste temporaire d'un responsable à l'entretien des édifices municipaux;
6. Engagement de la Municipalité dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019;
7. Questions du public;
8. Levée de l'assemblée.



## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Après un moment de réflexion, Monsieur Jean-Guy Périard, maire suppléant, déclare la séance ouverte.

## **2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil conformément à la Loi (Art.156 CMQ).

## **3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**2019-03-077**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la présente assemblée.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-03-078**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. EMBAUCHE AU POSTE TEMPORAIRE D'UN RESPONSABLE À L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**2019-03-079**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Lacroix a démontré de l'intérêt pour le poste de responsable à l'entretien des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu la candidature de Monsieur Lacroix;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lacroix est en probation pour une période de (3) mois, et ce, depuis le 22 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été convenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine l'embauche de Monsieur Robert Lacroix au poste temporaire de responsable à l'entretien des édifices municipaux rétroactivement au 22 février 2019;

ET QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Stéphane Séguin et/ou son représentant et la directrice générale, Madame Manon Lanthier et/ou sa représentante à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**



## 6. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2018-2019

2019-03-080

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2018-06-130 *Appui à l'association des loisirs de Montpellier dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019* ce conseil appuyait l'Association des Loisirs dans leur demande afin d'équiper la cuisine du Centre communautaire pour la rendre commerciale et s'engageait pour un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) conditionnement à l'obtention de la subvention demandée par l'Association des Loisirs de Montpellier dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 d'une valeur de 24 941 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été approuvée le 31 décembre 2018 pour un montant de vingt-quatre mille neuf cent quarante et un dollars (24 941 \$) et que le montant a déjà été versé au compte de l'Association des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil s'engage à effectuer des travaux de l'ordre de quinze mille dollars (15 000 \$) pour la cuisine du centre communautaire dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019;

QUE Madame Ghislaine Jean, conseillère, soit nommée à titre de chargé de projet dans ledit dossier.

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à faire les transferts budgétaires nécessaires à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Adoptée à l'unanimité.**



**7. QUESTIONS DU PUBLIC**

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-03-081**

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 9 h 10.

**Adoptée à l'unanimité.**

  
Stéphane Séguin  
Maire

  
Priscilla Maurice  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**